

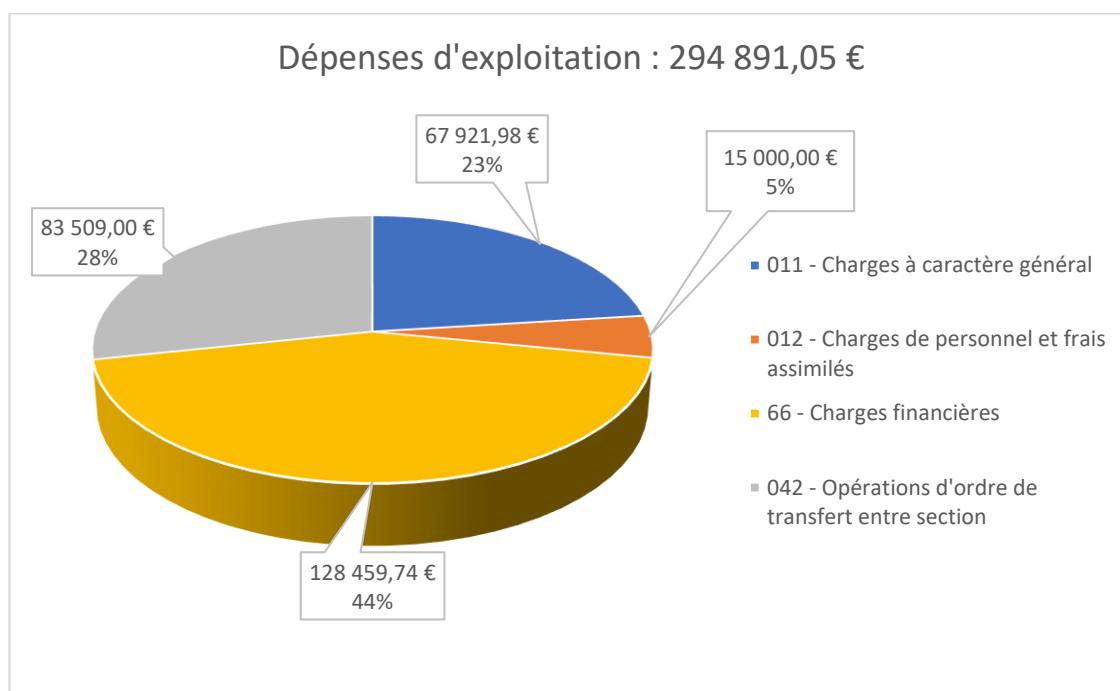
## Annexe à la délibération n° 04/2019-07

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Compte Administratif- Budget Annexe M4 « Aménagement Numérique »- exercice 2018

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe) prévoit désormais d'annexer au compte administratif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité.

Les **résultats cumulés** (résultat de l'exercice + reports de l'année précédente) du compte administratif 2018 du budget annexe se présentent comme suit :

### I. SECTION D'EXPLOITATION



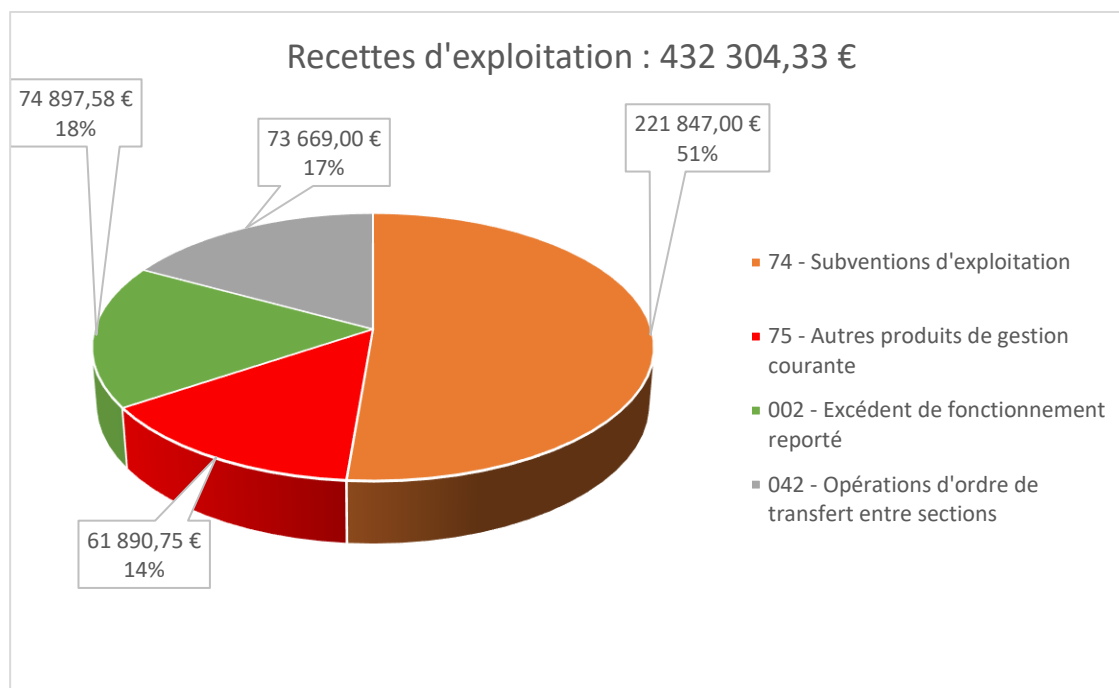
Les dépenses d'exploitation du budget annexe 2018 se caractérisent, comme l'année précédente, par un poids important des charges financières (44 %) relatives aux **remboursements des intérêts d'emprunts et aux ICNE**.

Les **amortissements des biens**, constitués de travaux réalisés en propre par le syndicat ou par les intercommunalités et ensuite mis à disposition, s'élèvent pour l'année 2018 à 83 509 €, soit 28 % des dépenses d'exploitation.

Ces amortissements vont cependant être revus à la baisse pour les années suivantes, étant donné que ne seront plus amortis les biens qui seront remis en affermage au délégataire dans le cadre de la DSP 100 % FttH signée le 30 janvier 2019.

**Les charges à caractère général** restent faibles (23 %) et correspondent à des dépenses liées à la montée en débit, qui devraient également baisser dans les années à venir.

Enfin **les charges de personnel** correspondent au reversement de 15 000 euros du budget annexe vers le budget principal (soit 5 %) afin de compenser les charges liées au temps de travail passé sur le budget annexe par les agents du syndicat.



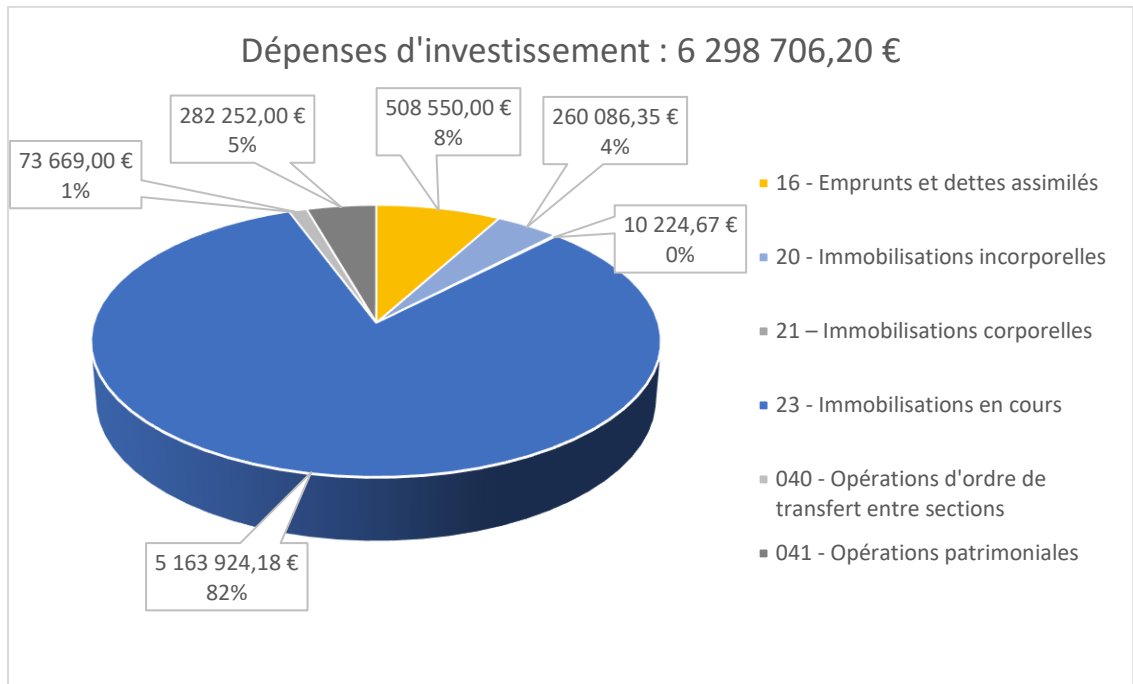
Les recettes d'exploitation du budget annexe sont composées à 51 % de la **subvention exceptionnelle demandée aux membres**, soit 221 847 € pour l'année 2018 (106 263 € du département et 115 584 € des autres membres).

Ces recettes reposent également à hauteur de 18 % sur un **excédent de fonctionnement reporté** de 74 897,58 €, issu du CA 2017.

Les recettes d'ordre, d'un montant de 73 669 €, correspondent aux **amortissements des subventions** reçues pour le financement des boucles locales optiques de Castelsarrasin et Valence d'Agen et des subventions d'équipement versées annuellement par les membres de Tarn-et-Garonne Numérique.

Le poste « **Autres produits de gestion courante** » représente 14 % des recettes d'exploitation. Il s'agit notamment de la récupération d'une redevance versée par la société Orange dans le cadre des ouvertures de NRA, et de redevances d'ARIANE NETWORK et de SFR dans le cadre de la mise à disposition de réseaux par les membres de Tarn-et-Garonne Numérique.

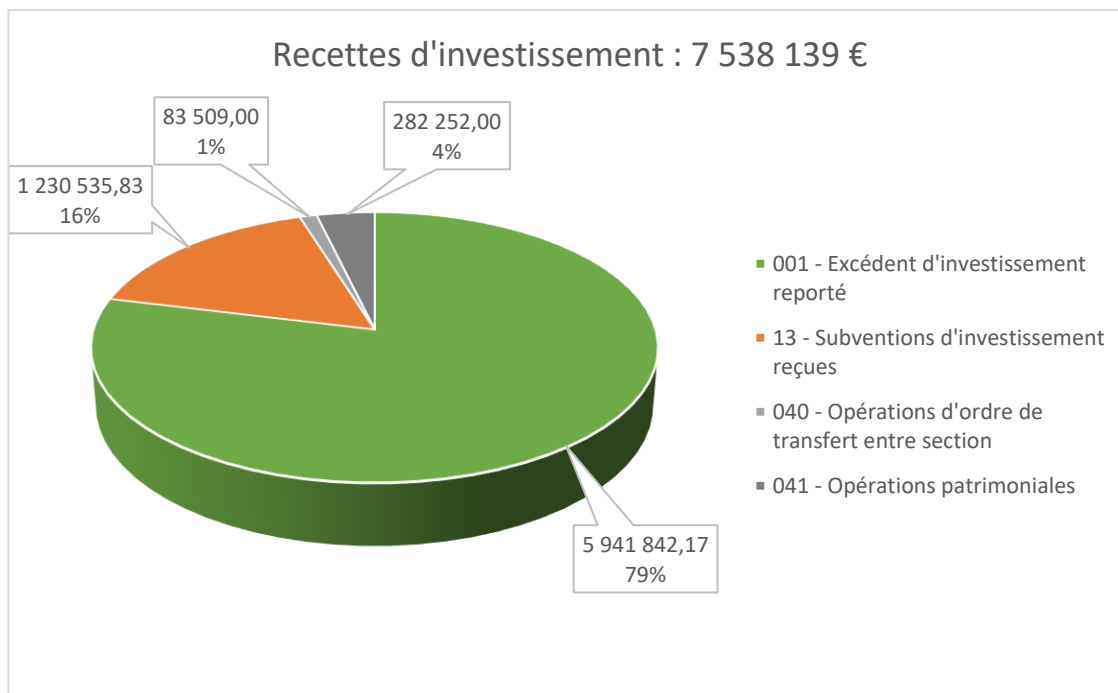
## II. SECTION D'INVESTISSEMENT



94 % des dépenses effectuées en 2018 s'imputent sur les postes de **charge « immobilisations incorporelles, corporelles et en cours » (chap 20, 21 et 23)**. Ces charges sont relatives aux travaux de montée en débit ADSL, aux travaux en cours sur les actifs boucles locales optiques, et aux marchés d'études en cours (AMO...)

**Le remboursement du capital** des deux emprunts contractés pour financer le projet « montée en débit ADSL » représente 8 % des dépenses d'investissement 2018. Ces deux emprunts seront complétés en 2019 par un 3<sup>ème</sup> emprunt de 2 200 000 € pour la finition de la montée en débit.

Les dernières dépenses correspondent à des dépenses d'ordre, à savoir **l'amortissement des subventions au chap 040** (pendant du chap 042 en recettes d'exploitation) et la **réalisation d'opérations patrimoniales au 041** (pendant du chap 041 en recettes d'investissement).



Les recettes d'investissement du budget annexe reposent en 2018 sur **l'excédent d'investissement reporté** de l'année 2017, à hauteur de 79 %.

Les **subventions d'équipement** versées par les membres (607 938 € du département et 564 957 € des intercommunalités et commune) ainsi que les subventions en annuité liées aux actifs « fibre optique » mis à disposition (57 640,83 € du département), représentent 16 % des recettes.

On retrouve ensuite **l'amortissement des biens** (pendant du chap 042 en dépenses d'exploitation) et les opérations patrimoniales (pendant du chap 041 en dépenses d'investissement).